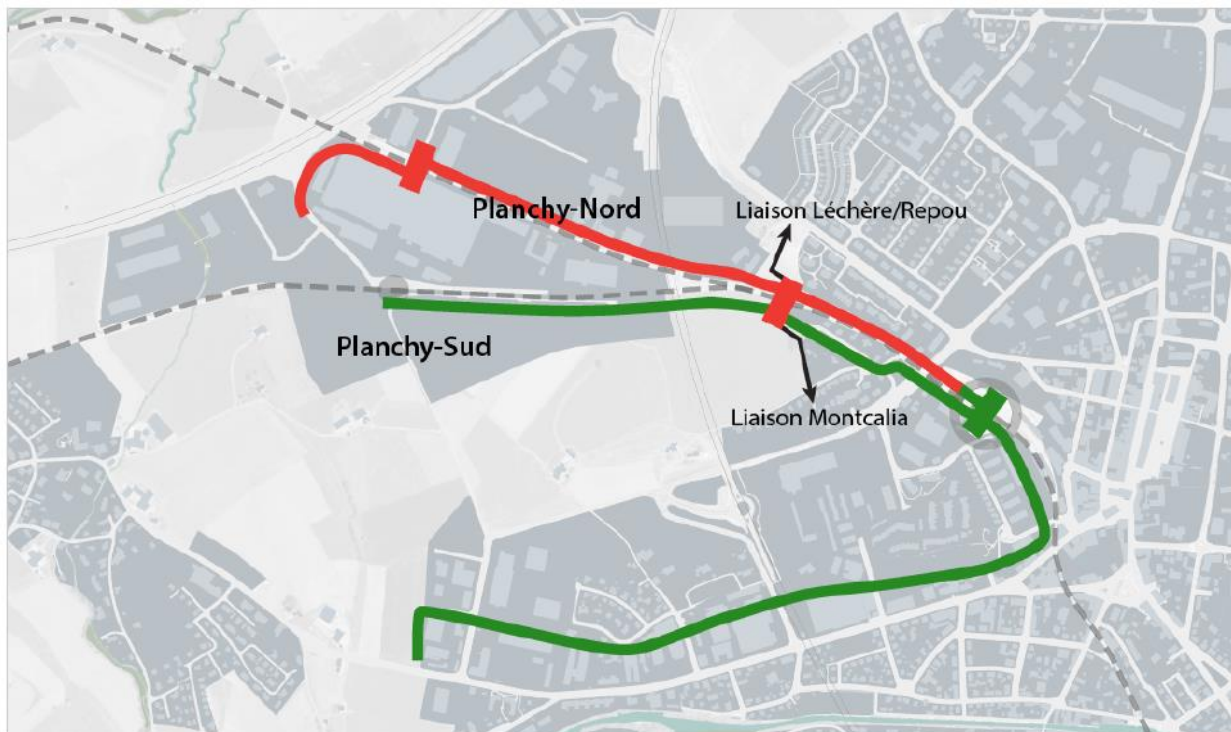


SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 18 ET 19 DECEMBRE 2017**Point 4.1.10 de l'ordre du jour****Aménagement de la voie « verte » – Secteur Gare - Planchy-Nord****1. Introduction**

Cette demande de crédit concerne l'aménagement, en site propre, d'un cheminement de mobilité douce sur la partie nord de la ligne de chemin de fer Bulle - Romont, depuis la gare de Bulle jusqu'à la zone industrielle de Planchy-Nord. Le projet prévoit également l'aménagement de deux passages inférieurs, l'un dans le secteur « Taillemau » et l'autre à l'extrémité de la voie « verte », à proximité de la rue de l'Industrie.

Le tracé en rouge représente le secteur concerné par ce crédit.



Dans le cadre de ces travaux, Gruyère Energie SA développera également le réseau de chauffage à distance.

2. Contexte du projet

En décembre 2016, le Conseil général votait un crédit d'étude pour le développement des projets découlant de Vision 2030 et les mesures du projet d'agglomération de 3^e génération (PA3). Les études menées dans le cadre de ce crédit ont permis de développer le projet de l'ouvrage de cette mesure favorisant le déplacement à vélo.

A l'ouest de Bulle, il n'existe actuellement pas de liaison de mobilité douce structurante en site propre. L'existence du tracé de l'ancienne voie industrielle en direction de Planchy-Nord offre la possibilité de réaliser un cheminement continu sécurisé.

Ce projet de voie « verte » constitue un projet-phare de mobilité douce porté tant par la Ville de Bulle que par l'agglomération Mobul.

L'opportunité de réaliser les travaux communaux en parallèle aux travaux d'envergure de transformation de la gare de Bulle et de la voie Bulle - Romont est primordiale.

Au niveau du concept paysager le long de l'axe, différentes séquences ont été déterminées. La voie « verte » longe tout d'abord un secteur de villas et d'immeubles, poursuit dans un secteur agricole et aboutit dans la zone industrielle de Planchy. L'accès au passage sous voie de Taillemau a été étudié pour l'intégrer au site.

3. Réaménagement de l'espace public

3.1 Description des travaux

Voie « verte »

D'une longueur d'environ 1,6 km, la voie « verte » se compose d'une surface en revêtement bitumineux de 3 m de large, bordée de deux accotements de 25 cm chacun. Dans le secteur bâti, des espaces végétalisés seront aménagés de manière à casser la monotonie du tracé. Le gabarit proposé permettra les croisements vélo-vélo ou piéton-piéton-vélo.

Dans le cadre de la coordination avec les travaux des voies ferroviaires, une piste de chantier sera aménagée sur le tracé de la voie « verte ». Cette piste sera ensuite utilisée comme couche de fondation de cette dernière.

Le carrefour entre la rue de l'Industrie et le chemin du Panney sera aménagé pour l'arrivée de la voie « verte » à cet endroit. La traversée des cycles sera sécurisée par la mise en place d'îlots. Les déplacements en direction et en provenance de Vuadens seront également améliorés.

Passage inférieur « Taillemau »

Le passage inférieur « Taillemau » est conçu pour permettre le passage des vélos. Il mesure 30 m de long, 6 m de largeur et 3,5 m de hauteur libre, ceci conformément aux normes en la matière.

Son emplacement permet de relier à court terme les quartiers nord et ouest de la ville. Il permettra, à futur, la liaison au secteur de Planchy-Sud.

Une coordination des travaux aura lieu avec les travaux ferroviaires pour profiter de la fermeture de voies.

Passage inférieur « Industrie »

Le passage inférieur « Industrie » est conçu pour permettre le passage des vélos. Il mesure 14 m de long, 3,5 m de largeur et 2,6 m de hauteur libre, ceci conformément aux normes en la matière.

Il se trouve à l'extrémité de la voie « verte » et permet de relier cette infrastructure à la rue de l'Industrie. Toutes les industries se trouvant entre les lignes Bulle - Romont et Bulle - Châtel-Saint-Denis sont accessibles en transitant par la voie « verte ».

Une coordination des travaux aura lieu avec les travaux ferroviaires pour profiter d'éventuelles fermetures de voies.

3.2 Coût des travaux

Travaux préparatoires	Fr.	507 000.00
Aménagements paysagers	Fr.	43 000.00
Terrassement et infrastructure	Fr.	1 005 000.00
Revêtement	Fr.	475 500.00
Evacuation des eaux	Fr.	150 500.00
Construction en béton	Fr.	1 783 000.00
Travaux spéciaux	Fr.	198 000.00
Eclairage public	Fr.	230 000.00
Signalisation et marquages	Fr.	8 000.00
Honoraires	Fr.	630 000.00
Divers et imprévus	Fr.	<u>430 000.00</u>
Total	Fr.	5 460 000.00
TVA	Fr.	<u>436 800.00</u>
Total intermédiaire	Fr.	5 896 800.00
Emprises de terrain	Fr.	<u>542 200.00</u>
Total TTC	Fr.	6 439 000.00
- Participation TPF à l'allongement du PI Taillemau	Fr.	<u>140 040.00</u>
Total	Fr.	<u><u>6 298 960.00</u></u>
Crédit demandé, arrondi à	Fr.	<u>6 300 000.00</u>

Des subventions sont attendues de la Confédération et de Mobul dans le cadre du PA3.

En conclusion, le Conseil communal sollicite l'octroi d'un crédit de Fr. 6'300'000.-- pour l'aménagement de la voie « verte », secteur Gare - Planchy-Nord.

Financement : par emprunt de Fr. 6 300 000.00 auprès d'un établissement financier

Amortissement : 4 % dès 2021

Intérêts : 1.5 % par année

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Syndic

Jacques Morand

Le Secrétaire général

Jean-Marc Morand